



Visa rapprochement familial

Par **punkinette15**, le **05/11/2015** à **11:37**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il est possible de faire un visa regroupement familial OFII, après un refus de visa adoption, après recours et tous le reste. Comme ayant obtenu en France par le TGI l'adoption simple. Car l'enfant est toujours dans son pays.

Merci de vos réponse.

G.